

ARRÊTÉ N° 19-050

Portant délégation de signature SIFAC

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, R719-80 et D713-21,
- Vu les statuts de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, modifiés en date du 17 mars 2017,
- Vu l'élection de Madame Céline BRACONNIER, en qualité de directrice de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, par le conseil de l'Institut du 23 octobre 2014,

LA DIRECTRICE DE L'IEP, ORDONNATRICE SECONDAIRE DE L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de la directrice de l'IEP est donnée aux personnes identifiées ci-dessous pour signer :

- Les bons de commande et tous les actes matérialisant à eux seuls l'engagement de l'IEP, d'un montant inférieur à 25 000,00 euros H.T.,
- La décision d'admission et la certification du service fait pour les fournitures, les prestations de service ou les travaux au vu des pièces justificatives des dépenses de la commande publique

Centre financier		Personnes habilitées à signer les bons de commande	Personnes habilitées à certifier le service fait	Site
C110	IEP	AHOUANGNIMON Francine ROBIN Laurence	AHOUANGNIMON Francine ROBIN Laurence	Saint-Germain-en-Laye
C110A	CESDIP	MOUHANNA Christian	MOUHANNA Christian	Saint-Germain-en-Laye

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°16-055 du 15 avril 2016 ou tout arrêté de délégation de signature de même nature au bénéfice du même délégataire.

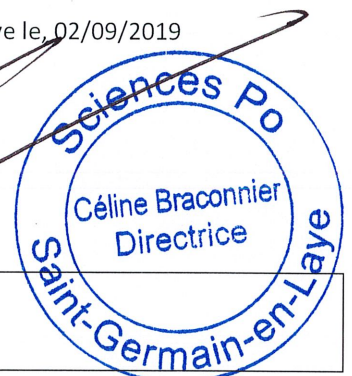
Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 02/09/2019.

Fait à Saint-Germain en Laye le, 02/09/2019

La Directrice de l'IEP

Céline BRACONNIER



Transmis au rectorat le : 11 septembre 2019

Publié le : 13 septembre 2019